

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES

COMITÉ RÉGIONAL FFPS

RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

COMMISSION RÉGIONALE MER

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION CONSTITUTIVE

Les représentants des disciplines sportives régionales (Pêche Bord de Mer, pêche Bateau Côtier, Pêche Bateau Hauturier) de la Commission Régionale FFPS/Mer se sont réunis le 08/01/2017 pour constituer une Commission Régionale FFPS/Mer du Comité Régional FFPS (Fédération Française des Pêches Sportives) de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Sur les instructions de la Commission Nationale FFPS/Mer, des statuts du Comité Régional FFPS/OcPM, il a été convenu de créer une Commission Régionale FFPS/Mer pour le développement des disciplines sportives (Pêche Bord de Mer, pêche Bateau Côtier, Pêche Bateau Hauturier).

Les présents : **Vice-Président Commission Régionale FFPS/Mer** : Alain BANÉGUES et Président du club PSLC, Président du club PSGS Christophe BARTHE, Président du club CPCC Gérard RIVIERRE, Trésorière du club PSLC Michelle BANÉGUES.

La réunion Constitutive s'est déroulée 08/01/2017 à 14h chez le Vice-Président de la Commission Régionale FFPS/mer, 6 boulevard de la Côte Radieuse 66140 Canet en Roussillon ayant pour objet la création de l'entité juridique CRMFFPS/OcPM.

Elle a été dirigée par Alain BANÉGUES.

- Lecture des statuts du Comité Régional FFPS/OcPM.
- Lecture du Règlement Intérieur du Comité Régional FFPS/OcPM.
- Présentation du Règlement Intérieur commission régionale mer
- Approbation du Règlement Intérieur commission régionale mer.
- Mise en place des responsables des disciplines sportives mer.
- Question diverses

Après débat, les points ci-dessus ont été mis aux voix.

DÉCISION 1 :

La Commission Régionale FFPS/Mer est la représentante du Comité Régional FFPS/OcPM dans la région et pour ce faire adhère aux statuts et règlements de celle-ci et a pour objet :

- a) De regrouper, de protéger et d'informer les associations ou groupements de la région dont les adhérents pratiquent les activités sportives Mer.
- b) De promouvoir et de développer toutes les pêches en mer.
- c) De représenter, de défendre les intérêts de l'ensemble des associations et groupements de pêche en mer de la région auprès de la Direction départementale du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité départemental Olympique et Sportif Français, du Ministère de l'Environnement et des autres instances ayant à connaître des activités de la FFPS.
- d) De participer à la protection de la faune, de la flore et de l'environnement en facilitant le travail des organismes de recherches.
- e) D'encourager et de favoriser le tourisme halieutique marin sur l'ensemble des côtes françaises.

f) De respecter et faire respecter la législation sur le Développement Durable le sport s'engage.

Elle pourra être composée de 3 commissions sportives en fonction des activités mers existantes dans la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

DÉCISION 2 :

Après avoir revu l'ensemble des conditions retenues, conformément aux instructions fédérales, les représentants des disciplines sportives régionales affiliés à la FFPS/Mer de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée décident la création de la commission régionale FFPS/Mer du Comité Régional FFPS/OcPM.

Dont le siège social sera chez le Vice-Président de la Commission Régionale FFPS/Mer conforme aux statuts et le Règlement Intérieur du Comité Régional FFPS/OcPM.

DÉCISION 3 :

Le Règlement Intérieur de la Commission Régionale FFPS/Mer est approuvé, il sera porté à la connaissance du Comité Régional FFPS région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, de la commission nationale FFPS/Mer, aux clubs régionaux affiliés.

DÉCISION 4 :

Mise en place du bureau de la Commission Régionale FFPS/Mer

Président : Alain BANÈGUES. Secrétaire : Christophe BARTHE. Trésorière : Michelle BANÈGUES

Mise en place des responsables des commissions sportives régionales mer

- Responsable commission sportive régionale bateau côtier et hauturier :
Gérard RIVIERRE
Membres les Présidents des clubs pratiquants ces disciplines.
- Responsable commission sportive régionale bord de mer et casting :
Christophe BARTHE
Membres les Présidents des clubs pratiquants ces disciplines.
- Responsable commission formation régionale :
Alain BANÈGUES

Après l'annonce faite de la composition du bureau directeur et des commissions sportives. Celui-ci s'est poursuivi pour valider les décisions proposées dans l'ordre du jour à savoir :

La validation du Règlement Intérieur de la Commission Régionales FFPS/Mer
Dont le siège social sera chez le Vice-Président de la Commission Régionale FFPS/Mer.
L'ouverture d'un compte bancaire (le Président, la Trésorière).
Une adresse de correspondance (le Secrétaire, le Président).
Une adresse mail de correspondance (le Président, le Secrétaire).
Un Règlement Intérieur de la commission régionale FFPS/Mer.

La réunion Constitutive s'est terminée à 16h45.

Fait à Canet en Roussillon, le 15 Janvier 2017

Le Secrétaire Général
Christophe BARTHE

Le Président
Alain BANÈGUES